



Examen détaillé d'un effectif insuffisant

100 000 militaires ne suffisent pas !

Combien de militaires les cantons ont-ils à leur disposition ?

- Durée d'engagement : 3 mois (4 contingents/an) 25 000 h
- Relèves : 4 soit 6 250 h
- Moins : logistique, transmission, commandement, autoprotection (env. 2/3) : 2 080 h
- Répartition équitable entre 26 cantons : 80 h

ou 1 militaire pour 20 km ? (pour ZG 12 militaires ; GE 14 militaires, BE 298 militaires)

ou 1 militaire pour 4 000 habitants (pour BS 49 ; T/ 87, ZH 356 militaires)

Comme vous pouvez le constater, nos calculs sont plutôt conservateurs.

Nous obtenons néanmoins un chiffre inquiétant. In extremis, on pourrait calculer :
 $100\,000 / 8 \text{ (relèves)} / 5 \text{ (équipes)} / 5 \text{ (combattants)} / 26 \text{ (cantons)}$
 = 19 militaires

Comme chacun sait, la vérité se situe quelque part entre les deux.

Les cantons sont donc tenus de vérifier les prestations qu'ils souhaitent voir fournies par l'armée dans une situation extraordinaire.

Comment le mandat constitutionnel peut-il être rempli avec 19 à 80 militaires par canton reste un mystère pour nous.

Nous sommes donc convaincus que le DEVA était inconstitutionnel.

Comment passer de 100 000 militaires à 80 militaires par canton

Calculé par le groupe Giardino, 11.10.2014

À l'occasion de l'audition devant la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États, Giardino a calculé ce qu'il est encore possible de « défendre » avec un effectif réglementaire de 100 000 militaires.

Il reste 80 militaires effectivement mobilisables par canton.

Comment arrivons-nous à ce chiffre ?

Il faut tout d'abord dissiper l'idée fausse selon laquelle une armée de 100 000 militaires peut réellement en déployer 100 000.

Pour cela, il nous manquera à l'avenir l'« équipement complet ».

Il faut donc prévoir un échelonnement permettant de transférer le matériel à la formation suivante.

Dans le concept actuel de l'armée, le commandement ne prévoit qu'une (1) relève partielle.

Comme les conflits ne dépendent jamais de la capacité de résistance des armées, nous devons donc partir du principe que l'engagement durera plusieurs années. Nous nous basons donc sur le scénario le plus dangereux : une situation tendue qui peut durer plusieurs années.

Attention : ce calcul ne tient compte que de la composante humaine. Il ne tient pas compte de la possibilité de relier toutes les formations par radio, de la disponibilité et de l'utilisabilité d'un nombre suffisant de véhicules et d'armes de corps, ni de la faisabilité logistique.

Nous définissons donc comme objectif : l'armée « défend » la Suisse en permanence (!) tout au long de l'année.

Le calcul est alors le suivant :

1. Pour une intervention sur une année entière, au moins quatre (4) relèves de trois (3) mois chacune sont nécessaires : $100\,000 / 4 = 25\,000$ militaires par relève.

2. Remarque : l'économie insistera plutôt pour des engagements plus courts (1 à 2 mois).

Avant un engagement, la troupe a en outre besoin d'une formation spécifique d'environ un mois. Cette formation est également nécessaire l'année suivante, car la composition de la troupe change chaque année. La composition des formations CR change déjà aujourd'hui de 50 % chaque année (1/6 nouvellement affecté, 1/3 CR invité/reporté). Afin de fournir une performance suffisante en temps de guerre au sein du groupement, il est impératif de s'entraîner dans la formation (nouvellement constituée) avant l'engagement.

3. Au sein de cette relève, au moins quatre (4) relèves sont nécessaires pour une intervention de 24 heures (intervention, repos, formation, congés). Il ne reste donc plus que $25\,000 / 4 = 6\,250$ militaires par équipe effectivement en service.